

PREFECTURE DE L'ISERE

Grenoble, le 30 janvier 2006

à

Madame Françoise GRAND  
VIENNE PLONGEE

21 RUE JUIVERIE

38200 VIENNE

Réf : RS/-1/LR/ML/VB

Objet : Déclaration des établissements d'activités physiques et sportives (Loi du 16 juillet 1984, modifiée)


Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de déclaration faite en application de l'article 1 du décret du 3 septembre 1993, en vue d'exploiter un établissement soumis à l'article 47 de la loi du 16 juillet 1984.

Ce dossier, à ce jour complet, permet que soit délivré à votre établissement le numéro d'enregistrement suivant

N° **03806ET0014** Disciplines *PLONGEE SUBAQUATIQUE*


Il est de votre responsabilité en tant qu'exploitant de cet établissement d'APS :

- de déclarer à la Direction départementale toute modification portant sur l'un des éléments du contenu de la déclaration (sauf cas d'urgence justifiée, la déclaration doit être préalable à la modification)
- d'afficher sur place, en un lieu visible de tous, les diplômes des personnes exerçant dans l'établissement, le récépissé de déclaration de chacun de ces intervenants sportifs, l'attestation du contrat d'assurance de l'établissement d'APS, ainsi que le présent accusé de réception: 

**Cet accusé de réception ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du décret du 3 septembre 1993 et ne vaut donc pas certificat de non-opposition à ouverture.**

Je vous prie d'agréer, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Départemental  
L'Inspecteur Départemental

  
L. RULLIER